

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

**OIN Bordeaux-Euratlantique - Protocole sur l'aménagement des Berges de
Garonne - Approbation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le secteur Saint-Jean-Belcier va dans les prochaines années faire l'objet de mutations considérables avec la mise en œuvre du projet urbain Bordeaux Saint-Jean-Belcier dans le cadre de l'OIN Bordeaux-Euratlantique, l'accueil du TGV dans le nouveau bâtiment Belcier de la gare Saint-Jean, la requalification de la passerelle Eiffel et la construction du pont Jean-Jacques Bosc, sans oublier la mise en service d'un transport en commun en site propre le long des quais.

Compte-tenu de ces projets ambitieux, une requalification des berges de la Garonne du pont Saint-Jean au pont Jean-Jacques Bosc apparaît prioritaire. Et ce d'autant plus que la reconquête du fleuve est un projet stratégique pour la métropole millionnaire.

Contexte

Ce projet s'inscrit dans la continuité du Plan Garonne de reconquête du fleuve, adopté par délibération du 30 juin 2000 (délibération n°2000/5 86) et inscrit dans les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (toujours en vigueur dans l'attente du SCOT).

La stratégie Ecocité, démarche partenariale dans laquelle s'est engagée la CUB le 25 mars 2011 (délibération n°2011/0143) avec notamment l'EP A et quatre communes riveraines du fleuve (Bègles, Bordeaux, Cenon et Floirac), est venue confirmer cette politique en précisant qu'une « des clés du développement de l'Ecocité est à rechercher dans le changement de statut du fleuve ».

Le Projet Métropolitain a confirmé cette dynamique de reconquête du fleuve avec l'un de ses douze travaux intitulé « réinventer le fleuve » : « Après avoir été longtemps privés de leur fleuve, les Bordelais le redécouvrent aujourd'hui à la faveur de l'aménagement des quais en centre-ville et, plus globalement, grâce au succès de la requalification des espaces publics engagée autour de la Garonne. Il faut poursuivre ce travail de valorisation du fleuve et des espaces qu'il organise tout en relevant le défi de la protection des zones humides et de la biodiversité et celui de la sécurisation du territoire face aux risques d'inondations de plus en plus prégnants [...]. En raison des activités qui y sont menées (économique, écologique, touristique, paysagère,...), certains tronçons des berges sont aujourd'hui inaccessibles aux promeneurs. Réinventer le fleuve, c'est d'abord donner à

chaque habitant de la métropole la possibilité d'accéder à ses rives facilement et à tout moment de la journée, quelle que soit leur mode d'occupation. En étroite collaboration avec les communes concernées, la Cub devra poursuivre les nombreuses actions d'aménagement engagées par le Plan Garonne depuis les années 2000, en ayant pour objectif de s'affranchir des limites administratives, de recréer du lien, des continuités en mode doux tout au long des berges. Il s'agira par ailleurs d'être encore plus ambitieux et exigeants dans les nouveaux aménagements afin de faciliter la mixité des usages du fleuve. Par conséquent, la Cub veillera désormais lors de chaque nouvelle opération à ce que la question de la visibilité et de l'accessibilité du fleuve soit une condition de faisabilité des projets ».

C'est dans ce cadre que la CUB et l'EPA Bordeaux-Euratlantique se sont rapprochés afin de préparer les modalités de réalisation du projet d'aménagement dit « des Berges-de-Garonne ».

Description du projet

Le projet s'étend le long des berges du fleuve, de la tête de pont Saint-Jean (incluse) à la tête de pont Jean-Jacques Bosc (exclue).

Il consiste à :

- recréer un lien entre le tissu urbain et le fleuve au niveau d'un secteur de projet stratégique pour la métropole (projet Bordeaux Saint-Jean-Belcier dans le cadre de l'OIN Bordeaux-Euratlantique) qui verra l'implantation en bordure de Garonne d'un équipement métropolitain (Pôle Régional Culturel et de l'économie Créative sur le site du complexe de la viande) ;
- prolonger la continuité écologique et paysagère des quais réaménagés (projet dit Corajoud) jusqu'à Bègles, avant une prolongation ultérieure jusqu'à la rocade ;
- Aménager un espace public de qualité en prenant en compte les impératifs de gestion du risque inondations ;
- contribuer aux objectifs de mobilité de la métropole via la transformation en boulevard urbain de la voie sur berges ;
- accueillir des équipements publics structurants : prolongement de la plaine des sports, parc des berges de 2 ha, éventuellement un ponton pour l'accostage de navettes fluviales.

Modalités de réalisation

La maîtrise d'ouvrage du projet Berges-de-Garonne est assurée par l'EPA dans un objectif de cohérence des opérations notamment avec le projet urbain Bordeaux Saint-Jean-Belcier. Le projet sera traité dans sa dimension technique dans le cadre de l'avant-projet (AVP) confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre de la ZAC. Cela permettra notamment de disposer des éléments nécessaires à l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC, à l'horizon 2013.

La CUB sera étroitement associée au travail de conception et de réalisation du projet. Elle se verra remettre les infrastructures relevant de ses compétences selon les modalités définies dans le protocole.

Il est proposé que le projet soit financé à parts égales par la CUB et l'EPA, à l'exception du parc des Berges qui ne relève pas des compétences de la CUB, et qui sera donc intégralement pris en charge par l'EPA.

La participation communautaire à ce projet est ainsi estimée à 9,4 M€, celle de l'EPA à 13,8 M€. Ces montants seront réévalués au fur et à mesure de l'avancement des études dans la limite de 15% de dépassement de l'estimation. Dans ce cas de figure, la CUB et l'EPA conviennent de se revoir pour décider de la marche à suivre.

Ces estimations sont révisables sur la base de l'indice TP01.

Il est prévu de finaliser les études de maîtrise d'œuvre en 2013. Le calendrier prévisionnel des travaux s'étend de 2015 à 2021.

Suivi du protocole

L'EPA et la CUB se réuniront régulièrement afin de s'assurer du suivi du présent protocole, et ce notamment dans le cadre des réunions du comité de pilotage Bordeaux Saint Jean Belcier conduit par l'EPA et du Comité de projet Bordeaux Euratlantique au sein de la CUB.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret ministériel n°2010-306 portant création de l'EPA Bordeaux-Euratlantique,

VUE la Délibération n°15852 du 28 mai 2010 du Conseil de Communauté adoptant le protocole de partenariat 2010-2024

VU le projet de protocole ci-annexé,

VU l'avis favorable au dossier de création de la ZAC émis par le Conseil de Communauté du 25 mai 2012

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'enjeu métropolitain de l'aménagement des berges de la Garonne, qui participe de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique, dont la Cub partage les objectifs,

DECIDE

Article 1 :

Les termes du protocole joint à la présente délibération sont approuvés,

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le protocole ci-annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2012**

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2012

M. ALAIN JUPPE